



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION SPÉCIALE

le mardi 20 avril 2021, 19 h 00
PAR VOIE DE PARTICIPATION ÉLECTRONIQUE

Présences: Stephane Sarrazin, maire
 René Beaulne, Conseiller
 Chantal Galipeau, Conseillère
 Suzanne Lafrance, Conseillère
 Yves Laviolette, Conseiller
 Antoni Viau, Conseiller
 Ian Walker, Conseiller

Personnel présent: Michel Potvin, Directeur général
 Annie Rochefort, Greffière
 Ken St-Denis, Directeur des loisirs
 Guylaine Poirier, Administratrice de zonage
 Roch Hébert, Surintendant des travaux publics
 Martin Taillefer, Chef du service des bâtiments
 Josée Dallaire, Trésorière
 Jonathan Gendron, Ingénieur municipal

Personnel absent: Dominique Lacelle, Directrice générale des bibliothèques

1. Ouverture de la réunion

Résolution 2021-200

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Yves Laviolette

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion spéciale du Conseil soit déclarée ouverte.

Adoptée

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2021-201

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Suzanne Lafrance

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante:

Ajout du point 10.2 Dossier ressources humaines.

Adoptée

3. **Divulgations d'intérêts pécuniaires**

Aucun

4. **Accord de paiement de transfert de la subvention sécurité-incendie.**

Résolution 2021-202

Proposée par: Ian Walker

Appuyée par: René Beaulne

ATTENDU que le département des incendies a soumis une demande de subvention le 16 mars 2021 au bureau du commissaire aux incendies, en vertu du programme de subvention 2020/2021;

ET ATTENDU que la municipalité est éligible à une subvention de 6 900.00 \$ à être utilisée pour palier les coûts accrus de formation reliés à la pandémie de COVID-19;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil du canton d'Alfred et Plantagenet autorise le greffe à signer l'accord de paiement de transfert de la subvention sécurité-incendie.

Adoptée

5. **Règlement 2021-37 - PLT1-2021 - Lot 12 du plan enregistré 46M-84.**

Résolution 2021-203

Proposée par: Suzanne Lafrance

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2021-37 relatif aux parties de lot d'un terrain PLT1-2021 - Lot 12 du plan enregistré 46M-84.

Adoptée

6. **Demandes de modification au règlement de zonage 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet.**

L'administratrice du zonage présente les demandes de modifications au règlement de zonage 2009-50 suivantes:

ZON-1-2021 - 2750469 Ontario Inc. a/s M. Paul Toffolo.

ZON-2-2021 - M. Yves Fredette.

7. **URB-10-2021 - Demande d'autorisation - M. Benoit Rochette et M. Alain Rochette.**

Résolution 2021-204

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve la demande d'autorisation, dossier B-017-2021, soumise par Monsieur Benoit Rochette et Monsieur Alain Rochette, propriétaires, affectant la propriété située aux 613 et 615 rue Butterfield à Alfred, décrite comme étant les parties 3, 4 et 8 du plan d'arpentage 46R-3390 et localisée sur une partie du Lot 7, Concession 5 de l'ancien Canton d'Alfred, qui a pour but de permettre la création d'un nouveau lot destiné à des fins résidentielles, sujet aux conditions suivantes:

1. Que l'arpenteur-géomètre retenu par les propriétaires détermine la largeur de la rue Butterfield, et si ladite voie présente une emprise d'une largeur inférieure à 20.0 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la moitié de la surlargeur requise pour atteindre une emprise de 20.0 mètres tout le long des parties détachée et retenue, soit transférée sans frais et sans encombre à l'autorité concernée (Canton d'Alfred et Plantagenet).
2. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que la nouvelle ligne de propriété, divisant le terrain en deux parties, coïncide exactement avec le mur mitoyen des maisons jumelées existantes.
3. Qu'une dérogation mineure soit obtenue pour légitimer la superficie de chacun des lots créés qui est inférieure à celle exigée dans l'article 6.2 du Règlement de zonage No. 2009-50.

Adoptée

8. **URB-11-2021 - Demande d'autorisation - M. Guillaume Chamberland.**

Résolution 2021-205

Proposée par: Yves Laviolette

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve la demande d'autorisation, dossier B-023-2021, soumise par Monsieur Patrick Boucher, demandeur et agent pour

le propriétaire, Monsieur Guillaume Chamberland, affectant la propriété située en bordure ouest de la Montée Lajeunesse à Alfred, décrite comme étant une partie du Lot 5, Concession 5 de l'ancien Canton d'Alfred, qui a pour but de permettre l'agrandissement d'un lot résidentiel existant, soit le 534 Montée Lajeunesse qui appartient à Monsieur Patrick Boucher et Madame Linda Séguin Boucher, sujet aux conditions suivantes :

1. Que l'arpenteur-géomètre retenu par le demandeur détermine la largeur de la Montée Lajeunesse, et si ladite voie présente une emprise d'une largeur inférieure à 20.0 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la moitié de la surlargeur requise pour atteindre une emprise de 20.0 mètres tout le long des parties détachée et retenue, soit transférée sans frais et sans encombre à l'autorité concernée (Canton d'Alfred et Plantagenet).
2. Qu'une étude d'impact environnemental soit soumise afin de s'assurer que l'aménagement en question n'aura pas d'impact négatif sur l'élément naturel ou la fonction écologique pour laquelle le secteur est identifié (boisé d'importance).

Adoptée

9. C-03-2021 - Raccordement au réseau d'aqueduc.

Résolution 2021-206

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport C-03-2021 - Raccordement au réseau d'aqueduc soit reçu;

ET QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil du canton d'Alfred et Plantagenet approuve le montant total pour les deux raccords de 4 430.52 \$.

Adoptée

10. HUIS CLOS

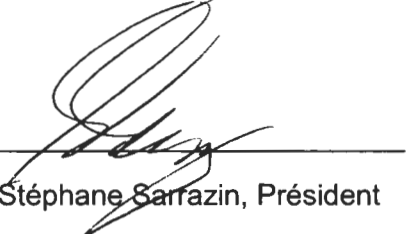
Résolution 2021-207

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Suzanne Lafrance

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos afin de considérer des renseignements privés concernant des personnes qui peuvent être identifiées; les relations de travail ou les négociations avec les employés; et les litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la municipalité ou le conseil local en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

Adoptée

Résolution 2021-208**Proposée par:** Yves Laviolette**Appuyée par:** Chantal Galipeau**QU'IL SOIT RÉSOLU** que la réunion soit rouverte au public à 20h04.**Adoptée****10.1 Démolition de l'école de Lefaiivre.****10.2 Dossier ressources humaines.****11. Clôture****Résolution 2021-209****Proposée par:** Ian Walker**Appuyée par:** René Beaulne**QU'IL SOIT RÉSOLU** que cette réunion soit levée à 20h05.**Adoptée**
Stéphane Sarrazin, Président
Annie Rochefort, Greffière